

# La Charte de l'Entraîneur du BCF



- Licencier le joueur auprès de la FFBB
- Mettre à la disposition des joueurs le matériel collectif nécessaire à la pratique de l'activité
- Faire progresser le joueur à son rythme
- Favoriser le plaisir de jouer et privilégier le jeu par rapport à l'enjeu
- Être à l'écoute du joueur et le respecter
- Développer l'esprit d'équipe
- Veiller à la présence d'un entraîneur ou d'une personne responsable pour chaque entraînement ou match
- Être à l'écoute des joueurs et entraîneurs en cas de problème sportif particulier ou personnel au sein du club ou de l'équipe
- Avoir une relation d'échange et d'information avec les joueurs et les parents.
- Prévenir les joueurs ou parents en cas de report ou d'annulation de match ou d'entraînement
- Associer les joueurs et les parents à la vie du Club
- Organiser des événements et y faire participer les parents
- Promouvoir l'investissement de tous dans la vie du club
- Une faute technique, disqualifiante, une ouverture de dossier de discipline ou tout autre frais lié au comportement sera sanctionné par un arbitrage de match en catégorie jeune et par le paiement de tous les frais engendrés.

## NOM et SIGNATURE DU BENEVOLE